

Association du GROUPE SAPEC

Soutien aux abusé(e)s par des prêtres de l'Eglise catholique

Aux évêques de Suisse romande Précisions concernant notre demande d'une commission d'enquête et de réparation des abus sexuels commis par des agents pastoraux

Après étude de ce qu'ont réalisé d'autres pays, notamment la Belgique, il nous semble que le "modèle d'Einsiedeln" soit le plus proche des besoins identifiés en Suisse, compte tenu des particularités helvétiques et de l'urgence de progresser dans la clarification du passé et la réparation des torts causés. Voici donc des précisions.

Mandants

- Les mandants sont les évêques de Suisse romande ainsi que les supérieurs des congrégations religieuses ayant, ou ayant eu des écoles ou autres établissements accueillant des enfants et des adolescents, sur le territoire de la Suisse romande.
- Ils chargent un petit groupe de personnes représentant la CES, la COR (Conférence des ordinaires de Suisse romande) et la CORISS (organisation faîtière des ordres religieux de Suisse romande), l'Association du Groupe SAPEC de choisir et de nommer des experts pour assumer le mandat ci-dessous.

Mandat

Les mandataires sont chargés d'enquêter dans les diocèses et les congrégations religieuses avec pour objectifs de

- **faire toute la lumière sur la manière dont ont été traités les cas d'abus sexuels depuis les années 50 jusqu'à 2010,**
- **fournir aux victimes les informations qu'elles attendent,**
- **proposer aux victimes une réparation financière.**

Profil et conditions de travail des mandataires

- Les mandataires sont des personnes choisies pour leurs compétences, leur neutralité et leur impartialité.
- Ils ont accès sans restriction aux archives et autres documents disponibles des diocèses et congrégations religieuses.
- Ils s'entretiennent avec les personnes qui ont traité les dossiers, avec des témoins, ainsi qu'avec les victimes qui se signalent, lorsque cela est possible.

Appels aux personnes abusées

- Afin que les victimes potentielles se manifestent, celles-ci sont interpellées par voie d'annonce, invitées à se signaler auprès de la commission d'enquête et de réparation.
- Les congrégations religieuses mettent à disposition les listes des anciens élèves pour qu'un courrier personnel puisse leur être adressé.

Barème de référence pour les réparations

Les mandataires et les mandants, s'inspirant des expériences récentes d'Einsiedeln, de la Belgique et de la Congrégation de la Sainte-Croix au Canada, **proposent aux victimes une réparation financière selon un barème à établir** (voir références ci-dessous).

Commentaires

Un mandat limité?

- En effet, le travail de cette commission ne se fera **que sur la partie francophone** des diocèses de Suisse. Or c'est une enquête à l'échelle nationale qui devrait idéalement être menée.
- Et une telle enquête ne devrait pas **seulement concerner les cas d'abus sexuels**, mais aussi les autres formes d'abus d'autorité, telles que les maltraitements physiques et psychologiques dont ont été victimes de nombreux enfants et adolescents accueillis dans des établissements d'éducation dans toute la Suisse, comme le mettent en évidence dans le canton de Lucerne, deux enquêtes menées de manière complémentaire par l'Etat et l'Eglise catholique.

Le temps presse!

- Quelques voix s'élèvent en Suisse pour que les enquêtes lucernoises s'étendent à tout le territoire suisse. En imaginant que cela puisse se faire, combien de temps mettra-t-on pour réaliser ce projet?
- De nombreuses victimes et auteurs sont actuellement âgés et dans quelques années il n'y aura plus aucun témoin vivant. Le temps presse ! Cela incite le Groupe Sapec à proposer ce modèle.
- A l'échelle d'un territoire géographiquement et linguistiquement homogène et de taille moyenne, une telle commission pourrait sans tarder être mise en place et donner des résultats.

Une information nécessaire et utile pour toute la Suisse

- Une enquête romande n'empêche pas un mandat plus important de se mettre en place. Le travail effectué d'abord en Suisse romande ne sera pas perdu pour autant.
- Tout en préservant l'identité des victimes et des auteurs, les informations obtenues et portées à la connaissance du public pourraient faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, permettre de comprendre pourquoi et comment ce fut possible et tirer les leçons de ces événements douloureux.
- Les victimes qui ne se sont pas encore manifestées pourraient enfin le faire, être reconnues et recevoir réparation.
- L'institution ecclésiale mettrait en évidence qu'elle n'a rien à cacher et qu'elle met en œuvre des moyens pour que ces abus ne se répètent pas.

Concrétisation et mise en place de la commission

Pour mettre en place la commission, choisir les personnes qui en feront partie, établir un échéancier et financer le projet, le petit groupe de travail devrait être constitué sans tarder.

- Les travaux de la commission devraient se dérouler sur l'année 2013.
- Les indemnités aux victimes devraient se faire durant le premier semestre 2014.

Au nom du Groupe SAPEC
Le président

Jacques Nuoffer

Annexes: voir détails page 3

Nidau, le 10 octobre 2012

Références

Liens Internet

www.dekamer.be/FLWB/PDF/53/0520/53K0520002.pdf

<http://www.centre-arbitrage-abus.be/>

http://www.karinelalieux.be/Abus-sexuels-dans-l-Eglise-paroles-liberees-Editions-Luc-Pire_a957.html

<http://info.catho.be/tag/commission-abus/>

<http://smr.newswire.ca/fr/province-canadienne-de-la-congregation-de-sainte-croix/entente-de-reglement>

Documents annexés (Extraits)

Modèle d'indemnisation des victimes de la commission d'arbitrage belge

Modèle d'indemnisation des victimes de la congrégation Ste-Croix, Canada